

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize, le dix- huit février, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	N°	Thème	Objet de la délibération	N° page
1	10	Budget	Augmentation des loyers communaux	
2	11	Salle multi activités	Aménagement paysager de la Salle Multi activités	
3	12	Budget	Toiture de l'Eglise	
4	13	Budget	Indemnités de Fonctions	
5	14	Budget	Subvention collège de Vélines	
6	15	Budget	Renoncement à l'acquisition du terrain SNCF pétanque	
7	16	Communication	Site de Montcaret	

L'an deux mille seize, le dix- huit février à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 09 février 2016.

Etaient présents : Jean-Thierry LANSADE, Josette LAGORCE, Marie-Pierre POUGET, Jean-Luc RABOISSON, Cédric MEYROU, Jean-Luc FAVRETTO, Franck POURTAL, DENOST Hélène

Absents excusés : Marie-Catherine ROHOF, Aurélie COMBESCOT, Florentine POUCHIN N'GAPELE, Francis CARNET GUILLOT, Alain BATAc, Sophie BUYTAERT Sébastien BAGGIO

Absent non excusé : Néant

Procurations : ROHOF Marie-Catherine à DENOST Hélène
POUCHIN N'GAPELE Florentine à POUGET Marie-Pierre
BUYTAERT Sophie à LAGORCE Colette
BATAc Alain à LANSADE Jean Thierry

Secrétaire de séance : Jean Luc FAVRETTO

Adoption de l'ordre du jour

- Augmentation des loyers communaux
- Aménagement paysager de la Salle Multi activités
- Toiture de l'Eglise
- Indemnités de Fonctions
- Subvention collège de Vélines

Commissions et syndicats

Communauté de Communes Montagne Montravail et Gurson

Agenda local

Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

AUGMENTATION DES LOYERS COMMUNAUX

Délibération

.La variation annuelle de l'indice de référence s'élève à 0.08 %, et représente de 0.29 à 0.34 centimes par mois pour les 3 logements loués de la commune.

Le Maire propose de ne pas appliquer cette augmentation.

A l'unanimité, les conseillers acceptent cette décision.

AMENAGEMENT PAYSAGER DE LA SALLE MULTIACTIVITE

Délibération

Madame DENOST fait remarquer que la Commission Espace verts n'a pas été associée à l'étude du projet de fleurissement des abords de la Salle Multi activités.

Le Maire répond, qu'après l'inauguration et compte tenu de l'avancement de la saison pour les plantations d'arbustes, il a pris l'initiative avec ses adjoints de mener à bien cette étude, et de la proposer à la commission qu'une fois les devis produits.

Deux devis sont présentés :

Pépinières MINEUR : 254 €

Natu'Florum à Lamothe Montravel 636.60 €

_Il est fait état que le plus disant prévoit 3 cistes de plus ainsi que du terreau non prévu dans le 1^{er} devis.

Compte tenu du sérieux et des services rendus par la jardinerie de Lamothe Montravel les élus de la Commission informent leurs collègues que leur choix s'est porté sur le 2nd devis.

Monsieur FAVRETTO indique qu'il ne participera pas au vote compte tenu de son lien de parenté avec un des 2 pépiniéristes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à 11 voix Pour pour le devis de Natur'Florum

PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE TOITURE A L'EGLISE

Délibération :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la programmation budgétaire des travaux de charpente et de la toiture à l'Eglise St Pierre.

Afin d'aider au financement de cette opération, le maire propose au Conseil Municipal de demander l'obtention d'aides financières :

- De l'Etat par l'intermédiaire de la DRAC
- Du Conseil Général par l'intermédiaire de la Conservation et du Patrimoine
- Du Conseil Régional par l'intermédiaire du service du Patrimoine et de l'inventaire

Le Plan de financement s'établira comme suit :

- Coût total des travaux + honoraires	218 692.50 €
- Etat 40 %	87 477.00 €
- Département 25 % (plafonné à 150 000)	37 500.00 €
- Région 15 % (plafonné à 200 000)	30 000.00 €
- Communauté des Communes 10 %	21 869.00 €
- Commune Fonds propres	41 846.50 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Approuve le plan de financement et s'engage à prendre en charge le solde de l'opération si les aides n'atteignent pas le montant nécessaire à son financement.
- Confie au maire la charge d'effectuer les démarches nécessaires auprès des différents financeurs.

INDEMNITES DE FONCTIONS

Délibération :

A compter du 1^{er} janvier 2016, conformément aux dispositions des articles 3 et 18 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux de leur mandat, les maires bénéficient à titre automatique des indemnités de fonction fixées selon le barème prévu à l'article L.2123-23 du CGCT ;

Toutefois, pour les communes de 1 000 habitants et plus, le Conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Aussi, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : de fixer à compter du 01 janvier 2016 le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'adjoints dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L2123-24 et L2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

- Maire : 32%
- 1^{er} – 2^{ème} et 3^{ème} Adjoint : 13 %

Article 2 : Dit que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 04 avril 2014.

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre 6553 du budget communal

Article 4 : un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal et annexé à la présente délibération.

SUBVENTION COLLEGE DE VELINES

Délibération :

Madame DENOST, précise que la demande de subvention du collège n'est pas ciblée, ni affectée à un projet défini la somme sera versée à un projet pédagogique comme par exemple un voyage sur le thème du Moyen âge dans la région de Sarlat. Toutefois cela pourrait concerner cette année les classes de 5eme, 4eme, et 3eme.

Quand on sait qu'un quart des élèves du collège viennent de Montcaret, la subvention votée impactera forcément les élèves de notre Commune.

Il est proposé d'attribuer 300 € pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, Madame ROHOF et Monsieur RABOISSON s'abstiennent et les autres membres du Conseil Municipal approuvent cette proposition.

Etude des projets :

Le Maire indique que la Commission des Bâtiments se réunira prochainement pour décider des travaux à inscrire au B P 2016

- Réfection du sol de la classe CP
- Accessibilité aux ERP de la commune. Il est possible de chiffrer l'ensemble des travaux à exécuter pour présenter une demande de DETR même si les travaux doivent faire l'objet de 2 tranches.

CARRIERES de THIVIERS

Le Maire a reçu le représentant des Carrières de Thiviers qui souhaite que le PLUI inclue des zones de carrières.

Monsieur LANSADÉ ne s'est pas prononcé

SNCF

Délibération :

Concernant la proposition d'achat du terrain de pétanque à la SNCF, le Maire fait part au Conseil Municipal des contraintes que cela suppose :

- Frais de géomètre, de diagnostics techniques, d'investigations environnementales, de déclaration préalable et d'huissier le cas échéant ;
- TVA immobilière pour les terrains nus, et en fonction de leurs constructibilités ;
- Frais de notaire ;
- Frais de réquisition de transfert de propriété ;
- Frais de libération ferroviaire, modification d'installations liées à l'infrastructure ferroviaire rendu nécessaire pour réaliser le projet de cession, de sécurisation ;
- Pose et maintien d'une clôture défensive en limite de propriété avec le domaine ferroviaire ;

Compte tenu de toutes ces contraintes, le Conseil Municipal renonce à sa proposition d'acquisition

ETUDE SUPPRESSION DE PASSAGE A NIVEAU

Le Maire indique qu'il a rencontré un responsable des passages à niveau SNCF qui lui a fait part de son intention de supprimer 2 passages à niveau sur la commune pour renforcer la sécurité.

En contrepartie il propose d'allouer la somme de 200 000 euros par passage à niveau pour financer la mise en état de voie de circulation permettant le report du trafic.

Il s'agit du passage à niveau 386 et 388. L'hirondelle et le Bois de l'Arpenteur

Monsieur RABOISSON demande d'intégrer le passage des canalisations d'eau usées de la 5^{ème} tranche dans l'aqueduc sous la voie ferrée au lieu-dit « Le Gourdon »

PLUI

Le Maire indique qu'il s'opposera au PLUI, tendant à réduire les surfaces constructibles de manière drastique sur notre Commune.

A ce sujet il reçoit demain à 9 heures le vice président de la CDC chargé de l'urbanisme, Monsieur TAVERSON accompagné du Cabinet NOEL chargé de l'étude de ce projet, pour défendre les intérêts des Montcarétois. Il invite les personnes disponibles autour de la table à l'accompagner dans cette démarche.

SITE DE MONTCARET

Délibération :

Une personne de la commune a demandé que soit publié, sur le site Montcaret.fr, les réunions du Conseil Municipal ainsi que les ordres du jour.

2 contre FAVRETTO et RABOISSON

1 abstention MEYROU

La majorité des conseillers acceptent que ces informations soient publiées sur le site Montcaret.fr

QUESTIONS DIVERSES

COMPTEUR LINKY

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu des informations sur les nouveaux compteurs électriques installés chez les particuliers. Certains pensent qu'ils sont d'une extrême dangerosité et certains Conseils Municipaux ont délibéré pour interdire la pose de ces compteurs.

L'AMF s'interroge sur la légalité d'une telle délibération.

SDE24 éclairage public

Monsieur RABOISSON indique que le SDE24 propose le remplacement des lampadaires sous globe par un éclairage à led subventionnées à 65 %, l'ensemble du Conseil Municipal approuve. Cela concerne 11 lampadaires d'éclairage public.

USTOM

Monsieur MEYROU demande : quand les dotations de Borne à verre seront-elles acheminées
Le Maire a relancé l'USTOM il y a 3 jours, cela ne devrait plus tarder.

Chemin rural de Bouty

Monsieur MEYROU signale que le Chemin Rural de Bouty nécessite des réparations sur la partie qui dessert le riverain.
Monsieur FAVRETTO référent de la Commission, indique que du calcaire sera étendu dès que les conditions climatiques seront réunies.

SALLE MULTI ACTIVITES

Monsieur MEYROU réitère sa volonté se voir « baptiser la salle Multi activité. Il propose le nom de Pierre Loti
Il est décidé de poursuivre la réflexion et de prendre une décision lors du prochain Conseil.

SALLE DES FETES

Monsieur MEYROU demande qu'une rampe d'escalier soit installée devant la salle des fêtes. Le Maire répond que cette installation est prévue dans le cadre des travaux d'accessibilité des ERP de la Commune

SIAEP

Le budget va être voté prochainement. Monsieur RABOISSON demande de connaître les plans des prochains travaux enfin de prévoir des travaux routiers.

TAP

Madame POUGET fait le compte rendu des 6 premiers mois de TAP : très bons retours globalement, mais quelques remarques :

- Manque de communication
- Journal arrivé un peu tardivement
- Utilité du cahier de correspondance
- La question de la formation des agents est abordée ainsi que celle d'un financement complémentaire de la CAF qui imposerait un PROJET PEDAGOGIQUE, un directeur, etc...
- Une volonté forte de la communauté de communes sera alors nécessaire avec une réelle compétence périscolaire.
-

CIAS

Madame DENOST informe la mise en place d'une démarche qualité en interne au CIAS.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Concernant la question des comptes rendus de la Communauté de Communes, le Maire a décidé de communiquer à ces élus les projets de délibérations pour pallier à ce problème.

La séance a été levée à 22 H 30.

Prochaine réunion le 10 Mars 2016 à 20 heures 30.

Le Maire,

Jean-Thierry LANSADE	
----------------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Luc FAVRETTO		Florentine POUCHIN N'GAPELE	absente
Josette LAGORCE		Jean-Luc RABOISSON	
Franck POURTAL		Sophie BUYTAERT	absente
Alain BATAc	absent	Sébastien BAGGIO	
Hélène DENOST	absente	Cédric MEYROU	
Marie-Pierre POUGET		Aurélié COMBESCOT	Absente
Marie-Catherine ROHOF	absente	Francis CARNET-GUILLOT	absent